

Madame la Présidente de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis,

Enseignant·es vacataires de l'université Paris 8, nous avons été amené·es à aborder nos conditions de recrutement et de travail lors de récentes réunions. Ces échanges ont été l'occasion de partager un constat alarmant : bien que nous représentions une force de travail essentielle au fonctionnement de l'université, nous sommes injustement déconsidéré·es en raison de notre statut et des conditions de notre rémunération.

Créé afin de renforcer les formations en faisant appel à des spécialistes ou professionnel·es d'une discipline de façon temporaire, le statut de vacataire ne semble plus correspondre à la réalité actuelle. Nos discussions ont suffi à constater que les vacances, loin de se cantonner à une activité passagère et complémentaire à une activité principale, constituent une part importante des moyens de subsistance pour un nombre important d'entre nous, amené·es de par leurs parcours à multiplier les vacances.

Cet état de fait correspond à un désir d'enseigner de la part des vacataires, à un attachement à la transmission des connaissances acquises lors de longues études ou expériences. Mais ce désir se confronte à une conjoncture actuelle caractérisée par un nombre insuffisant d'ouverture de postes et de contrats, avec pour effet une multiplication des vacataires durablement condamnés à une situation de précarité. Cette faible création de postes et de contrats s'articule à une augmentation des effectifs étudiants. L'Université compterait un nombre insuffisant d'enseignant·es si elle ne pouvait compter sur des cohortes de vacataires. Pour les enseignant·es comme pour l'université, ce qui est censé être complémentaire s'avère en réalité essentiel.

L'appellation « enseignant·e vacataire » - en occultant des situations et statuts administratifs multiples (doctorant·es, docteur·es, autoentrepreneur·euses, intermittent·es, professionnel·es divers, etc.) - entretient par ailleurs l'idée que les vacataires seraient une masse informe et facilement remplaçable d'une année à l'autre, là où iels constituent en fait, par leurs parcours universitaires et leurs expériences une ressource singulière indispensable à la qualité des formations auxquelles iels contribuent et dans lesquels iels s'investissent.

Il est plus que temps qu'un état des lieux soit fait et que des conclusions en soient tirées. Car la situation actuelle entraîne un épuisement et une dégradation constante de l'exercice de l'enseignement, avec une réduction progressive du temps de préparation et de correction des cours pour faire face à une instabilité et une précarité désormais institutionnalisées. Entretenir cette situation revient à entretenir un déni de réalité qui contribue à enfoncer l'université dans une crise et risque de provoquer une fuite des compétences et une perte de valeurs des formations. Pour les enseignant·es vacataires, la question est de plus en plus pressante : quelle place avons-nous à l'université quand celle-ci nous maintient en position marginale, sans reconnaissance à la hauteur de notre travail ?

Par conséquent, nous vous demandons une audience d'ici la mi-juin 2023 pour évoquer les points suivants :

- **Un doublement de la rémunération des vacataires**, actuellement rémunéré·es sous le SMIC horaire, bien en-deçà de leur niveau de compétence¹. La question budgétaire est bien sûr essentielle,

¹ L'arrêté du 31 juillet 2009 établit un « référentiel national d'équivalences horaires » pour les enseignant·eschercheur·es qui dispose qu'« une heure de travaux dirigés en présence d'étudiants correspond à 4,2 heures de travail effectif et une heure de travail effectif équivaut à 0,24 heure de travaux dirigés. » Cela permet de calculer la rémunération horaire d'un·e enseignant·e vacataire, en divisant la rémunération à la vacation par le temps de travail effectif (42,86€ divisé par 4,2). Cela donne, pour le taux de rémunération en vigueur depuis le 1er

et l'on nous dira que les possibilités sont limitées. Mais d'une part les vacataires représentent aujourd'hui dans le budget des universités un part infime au regard du pourcentage de cours effectués, et l'on voit mal d'autre part comment l'université pourrait attendre un investissement des enseignant·es sans investir elle-même dans leur travail. Il y va donc d'un choix politique à l'échelle des universités (qui ont déjà les moyens légaux de réévaluer la paie des vacataires) et du ministère.

- **L'effectivité de la mensualisation des vacances.** Cette obligation légale est aujourd'hui encore peu mise en œuvre. Si l'on peut comprendre la difficulté de sa gestion administrative, il faut aussi comprendre qu'elle est essentielle pour les vacataires, notamment pour ceux qui, maintenu·es dans la précarité, sont amené·es à déposer des demandes d'aides sociales.

- **La révision des conditions de recrutement,** qui, en raison des dossiers à remplir chaque année, des variations selon les composantes et les universités, du nombre de documents à fournir (autorisation de cumul, attestations, etc.), constituent un parcours du combattant et une charge de travail à part entière.

- **L'accès au remboursement du transport et à des avantages statutaires :** quoiqu'ils participent pleinement aux formations, les vacataires sont en effet souvent privé·es de l'accès à des cartes professionnelles ainsi qu'à différents avantages afférents (accès aux restaurants universitaires, aux bibliothèques, etc.).

Cette liste n'est pas exhaustive, et nous rappelons que ces points ne sauraient se substituer à des solutions plus pérennes : l'augmentation des contractualisations et la création de postes de titulaires.

Il nous apparaît clair qu'une discussion avec les responsables de l'université s'avère indispensable pour discuter de ces questions et surtout pour chercher collectivement des solutions. Nous sommes déterminé.e.s à faire entendre notre voix et à entreprendre des actions dans ce sens : actions de sensibilisation, dans un contexte où la question des vacances émerge à la surface du champ médiatique ², mais aussi des actions plus directes comme la rétention des notes, en prenant part à une dynamique nationale et un appel lancé par Vacataires.org et soutenu par différents collectifs de vacataires et titulaires ainsi que des syndicats.

Les vacataires mobilisé.e.s de Paris 8
vacatairesp8@gmail.com

juillet 2022, 10,20 € brut par heure. Soit une rémunération 1 euro et 7 centimes en-dessous du SMIC au 1^{er} janvier 2023, situé lui à 11,27 €/h. Source : https://cjc.jeunes-chercheurs.org/positions/Guide_droits_enseignant.es_vacataire.pdf

2 **Le Monde** : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/04/presidents-d-universites-il-est-temps-de-payer-vraiment-vos-vacataires_6168153_3224.html / https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/29/universites-dans-la-galere-des-enseignants-vacataires_6171481_3224.html

Libération : https://www.liberation.fr/societe/education/precarite-des-enseignants-du-secondaire-appellent-a-une-retention-des-notes-du-deuxieme-semester-20230406_W3UUT3BAK5BZZBOGUCVEPF5Q6Y/

The Conversation : <https://theconversation.com/la-mobilisation-des-vacataires-a-luniversity-comment-faire-entendre-la-voix-des-invisibles-203794>